



Modification simplifiée n°3 du PLUi des Arrigons

Bilan de la mise à disposition du public

Septembre 2025



Sommaire

Préambule.....	3
Le contexte de la mise à disposition du public.....	3
1) Les modalités de la mise à disposition du public.....	4
2) Les observations ou remarques recueillies durant la mise à disposition du public8	



Préambule

Le contexte de la mise à disposition du public

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) des Arrigans a été approuvé par le Conseil communautaire le 3 mars 2020. Dans le cadre de son élaboration, le PLUi a fait l'objet d'une évaluation environnementale.

Nécessitant quelques ajustements, deux procédures de modifications simplifiées et une procédure de modification de droit commun ont d'ores et déjà été réalisées. Ces dernières n'ont en revanche pas été soumises à évaluation environnementale à la suite de l'examen au cas par cas de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe).

La modification simplifiée n°3 du PLUi des Arrigans a été prescrite par arrêté du Président le 20 février 2025.

Comme exigé par le code de l'urbanisme (articles L153-45 et suivants), les personnes publiques associées ont été sollicitées durant 1 mois pour émettre des avis sur le projet et les modalités de mise à disposition du public de la modification simplifiée n°3 du PLUi des Arrigans ont été définies par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans (CCPOA) par la délibération n°2025-78 du 27 mai 2025.



1) Les modalités de la mise à disposition du public

Les éléments réglementaires relatifs à la concertation sont précisés dans l'article L153-47 du code de l'urbanisme. La CCPOA a déterminé par la délibération n°2025-78 du 27 mai 2025 les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°3 du PLUi des Arrigans.

Les modalités de la mise à disposition du public, définies par la délibération citée précédemment, sont les suivantes :

Le dossier, comprenant l'exposé des motifs de la procédure et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées, sera déposé et tenu à la disposition du public pendant deux mois, du 07 juillet 2025 au 05 septembre 2025, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

- au siège de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans
- sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans à l'adresse suivante : <https://www.pays-orthes-arrigans.fr/>

Le public pourra consigner ses observations :

- sur le registre ouvert à cet effet au siège de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans, aux jours et heures habituels d'ouverture au public,
- par courrier à l'adresse suivante :

*Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans
PLUi des Arrigans – Modification simplifiée n°3
156 route de Mahoumic
40300 PEYREHORADE*

- par courriel à : plui@orthes-arrigans.fr

Cette adresse sera effective du 07 juillet 2025 (à partir de 9h) au 05 septembre 2025 (jusqu'à 17h).



Les PAL

Samedi 28 juin 2025

80^e année N° 4152

AVIS ADMINISTRATIF

Avis administratif

Modalités de mise à disposition du public
de la modification simplifiée n° 3 du PLUi du Pays d'Orthe

La Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans, par arrêté du Président n° 2025-08, a prescrit la modification simplifiée n° 3 du PLUi du Pays d'Orthe. L'objet de cette dernière est d'apporter des évolutions mineures au PLUi du Pays d'Orthe.

Les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n° 3 ont été modifiées par la délibération n° 2025-79 du 27 mai 2025. Ladite délibération est tenue à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans, dans l'ensemble des communes de l'intercommunalité aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la préfecture des Landes.

Le dossier de modification simplifiée sera déposé et tenu à la disposition du public du 7 juillet 2025 au 5 septembre 2025, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

- Au siège de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans à PEYREHORADE ;

- Sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans à l'adresse suivante : <https://www.pays-orth-arri-gans.fr>

Le public pourra consigner ses observations :

- Sur le registre ouvert à cet effet au siège de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;

- Par courrier à l'adresse suivante :

Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans - PLUi du Pays d'Orthe - Modification simplifiée n° 3 - 156, route de Mahoumic - 40300 PEYREHORADE ;

- Par courriel à : plui@orth-arri-gans.fr

Tout renseignement peut être obtenu auprès du pôle aménagement du territoire de la CC POA au 05 58 73 60 03.

Avis administratif

Modalités de mise à disposition du public
de la modification simplifiée n° 3 du PLUi des Arrigans

La Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans, par arrêté du Président n° 2025-07, a prescrit la modification simplifiée n° 3 du PLUi des Arrigans. L'objet de cette dernière est d'apporter des évolutions mineures au PLUi des Arrigans.

Les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n° 3 ont été modifiées par la délibération n° 2025-78 du 27 mai 2025. Ladite délibération est tenue à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans, dans l'ensemble des communes de l'intercommunalité aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la préfecture des Landes.

Le dossier de modification simplifiée sera déposé et tenu à la disposition du public du 7 juillet 2025 au 5 septembre 2025, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

- Au siège de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans à PEYREHORADE ;

- Sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans à l'adresse suivante : <https://www.pays-orth-arri-gans.fr>

Le public pourra consigner ses observations :

- Sur le registre ouvert à cet effet au siège de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;

- Par courrier à l'adresse suivante : Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans - PLUi des Arrigans - Modification simplifiée n° 3 - 156, route de Mahoumic - 40300 PEYREHORADE ;

- Par courriel à : plui@orth-arri-gans.fr

Tout renseignement peut être obtenu auprès du pôle aménagement du territoire de la CC POA au 05 58 73 60 03.

Vos annonces sur : www.petitesafficheslandaises.fr

Certifié exact, le Directeur de Publication

Vu pour la légalisation de la signature
du directeur de Publication en l'Hôtel de Ville,

À Dax le : _____

Le Maire



VIS MA FERIA - Cet été, à l'occasion des fêtes de Dax qui se dérouleront du 13 au 17 août, la Ville met en place un dispositif permettant à des jeunes dacquois d'accueillir des jeunes de Logroño et vivre une expérience interculturelle enrichissante.

Pour participer, les jeunes doivent s'inscrire sur le site internet de la Ville de Dax : dax.fr

Une semaine d'échanges pendant les fêtes de Dax

- L'objectif est de créer des liens et vivre ensemble des moments privilégiés et exclusifs au cœur des fêtes : spectacles, visites, accès VIP aux cérémonies, bénévolat, activités, etc.

Différents thèmes seront abordés autour de la culture en lien avec les fêtes de Dax : le patrimoine culturel et historique de Dax, les groupes folkloriques, les bandas, les activités liées à la tauromachie, la course landaise, les peñas, l'estanquet...

Pour participer à cette immersion festive qui sera très suivie sur les réseaux sociaux, les candidats de 18 à 29 ans doivent former un groupe de 3 à 5 personnes et s'inscrire en ligne sur le site internet de la ville.

En perspective, si le dispositif mis en place à Dax est concluant, les jeunes dacquois auront la possibilité de bénéficier de la même opération pour la feria de San Mateo chez les jeunes espagnols de Logroño qui deviendront, à leur tour, les ambassadeurs locaux de leurs traditions.



Association MAISON de la GEMME
565 route de Bourruguet (rte de Tailleur)
40260 LESPÉRON



Le Café gascon de Dax que v'ra convida
Dimars lo 8 de julhet de 2025
de 10:00 a miejorn

Le Café gascon de Dax vous invite à Lesperon le **mardi 8 juillet** de 10h à 12 heures

a L'Esperon

couverture possible depuis Dax

Que descobritz :

- » Los gèstes d'outes còps de la recòlta de la gema
- » Las lutas socias
- » Lo ròtle de las hemnas
- » La colleccion d'atrunas
- » Los produïts derivats, la colofònia e de l'essença de terebentina
- » L'istòria de la seua de Gasconha



Vous découvrirez :

- » Les gestes d'autant de la récolte de la résine
- » Les lottes sociales
- » Le rôle des femmes
- » La collection d'outils
- » Les produits dérivés, la colophane et l'essence de térébenthine
- » L'histoire de la sève de Gascogne

Que v'i cau miar los mainats e arrèhills !
N'hésitez pas à amener vos enfants et petits-enfants !

Le restaurant sera réservé selon le nombre d'inscriptions.
Inscrivez-vous sur a.cafegascondedax@gmail.com ou appelez le 0613954746

Extrait du journal Les Petites Affiches Landaises du samedi 28 juin 2025

Annonces

Emploi

Toutes nos annonces sur sudouest-emploi.com

Offres d'emploi

Vous souhaitez un complément de revenu ou de retraite ?

Nos dépositaires recherchent sur les départements aquitains des

porteurs de journaux (h/f)

- Moyen de locomotion indispensable
- Statut indépendant (pas de salaire fixe)
- Commissions motivantes
- Abonnement fiscal - 50%
- candidatures: vcpe@gmail.com

SUD OUEST La République Charente Dordogne L'ÉCLAIR



URGENT
DÉPOSITAIRE DE PRESSE
RECHERCHE
TRANSPORTEUR
SALARIÉ(E)
Pour livraisons matinales quotidiennes
Secteur SUD GIRONDE
Candidature à adresser à l'adresse mail ci-dessous
DepotHargues@gmail.com

Annonces légales et officielles

Retrouvez toutes nos annonces légales sur sudouest.fr/annonces-legales, sudouest-marchespublics.com, avec le réseau

Avis administratifs et judiciaires

Autres avis

Pays d'Orthe et Arrigans COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°3 DU PLU DES ARRIGANS

La Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans, par arrêté du Président n°2025-07, a présenté la modification simplifiée n°3 du PLU des Arrigans. L'objet de cette décision est d'apporter des modifications mineures au PLU des Arrigans.

Les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°3 ont été notifiées par la délibération n°2025-18 du 27 mai 2025. Cette délibération est tenue à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans, dans l'ensemble des communes de l'intercommunalité aux jours et heures indiqués ci-dessous.

Le dossier de modification simplifiée sera déposé et tenu à la disposition du public du 07 juillet 2025 au 05 septembre 2025, aux jours et heures indiqués ci-dessous.

- Au siège de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans à Peyrehorade

- Sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans à l'adresse suivante : <https://www.poa-arrigans.fr>

Le public pourra consulter ces délibérations :

- Sur le registre ouvert à cet effet au siège de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans aux jours et heures indiqués ci-dessous et tenues au public

- Pour accéder à l'adresse internet : Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans PLU des Arrigans - Modifications simplifiées n°3 156 route de Méharicq 40000 PEYREHORADE

- Par email à : plu@poa-arrigans.fr

Tout renseignement peut être obtenu auprès du pôle aménagement du territoire de la CC POA au 05 58 73 80 03.

Hommages et souvenirs Celebrads

Consultez, publiez un avis de décès en vous connectant à carnet.sudouest.fr

Service client : 05 35 31 29 37

Cérémonies du jour

CAUNEILLE

Mme MALHERBE Maité, en l'église, à 10 heures

MANT

SIMON Giselle, en l'église, à 15 heures

MARCHEPRIME

Mme LARMITOU Elyane, Saint-Émilion de Marcheprime, à 10 h 30

MAUPAS

AMIEL Jacques, au cimetière, à 16 heures

MONGUILHEM

M. ARTIGUELONGUE Pierre, en l'église, à 10 heures

MONT-DE-MARSAN

Mme GENESTIER Éveline, au crématorium municipal, à 11 h 15

Mme DERBAL Zina, au cimetière Saint-Médard, à 14 h 30

M. BRODER Marc, au crématorium, à 15 h 15

M. BRODER Marc, au crématorium, à 15 h 15

MORCENX-LA-NOUVELLE

Mme LAFON Marie-Jeanne, en l'église, à 10 heures

MUGRON

Mme MENAUT Gabrielle, en l'église, à 14 h 30

MÉRIGNAC

M. BANEAU Joël, au temple, à 14 heures

Avis d'obèques

GRENADÉ-SUR-L'ADOUR HAUT-MAUCO

Monique DEHEZ, son épouse : Sylvie et Sébastien, Karine et Julien, ses filles et leurs conjoints : Luciane, Arthur, Timothée et Nathael, ses petits-enfants : parents et amis, ont la douleur de vous faire part du décès de

M. Jean DEHEZ
Ancien combattant d'Algérie

survenu à l'âge de 84 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le **lundi 30 juin 2025, à 10 h 30** en l'église de Grenadé-sur-l'Adour suivie de l'inhumation au cimetière de Haut-Mauco. Jeannet repose à la chambre funéraire de Grenadé-sur-l'Adour. Les visites sont possibles à partir de ce jour de 10h à 18h. Fleurs naturelles uniquement. Cet avis tient lieu de faire-part.

FF Jeanes
Frs Jacques et Lapauc, horticulteurs
Familliaux
Grenadé-sur-l'Adour, tél. 05.85.42.62.74

GRENADÉ-SUR-L'ADOUR HAUT-MAUCO

L'association des anciens combattants PG-CATM de Haut-Mauco a la douleur de vous faire part du décès de

M. Jean DEHEZ
Ancien combattant d'Algérie

La cérémonie religieuse sera célébrée le **lundi 30 juin 2025, à 10 h 30** en l'église de Grenadé-sur-l'Adour suivie de l'inhumation au cimetière de Haut-Mauco. Cet avis tient lieu de faire-part.

SAINT-PAUL-LÈS-DAX - MONT-DE-MARSAN LA ROCHE-SUR-YON - MÉRIGNAC

M. le colonel Yves (TJ) LE MEUR, son époux, Eric et Christine LE MEUR, Philippe LE MEUR, Pascal et Benoît ELOSEUVY, ses enfants et leurs conjoints, Guillaume et Laurie, Yannick et Anne-Sophie, Caroline et Nicolas, Marion et Dorothée, Mathieu et Daniela, Constan, Jean et Sophie, ses petits-enfants et leurs conjoints, Paul, Raphaël, Hugo, Jules, Maëlle, Judith, Yoan, Gaston, Aubin et Gabriel, ses 10 arrière-petits-enfants, la famille JECOL, parents et amis, ont la douleur de vous faire part du décès de

M^{me} Gilberte LE MEUR
née LE ROUX

survenu dans sa 94^{ème} année.

Un hommage religieux lui sera rendu le **lundi 30 juin 2025, à 15 h 30** au crématorium de Dax.

FF Aquilaine, 1, rue d'Orthez
Dax, tél. 05.58.24.10.66, 24 h/24.

ASCARAT - TARNOS

Patrick CHIQUIRIN SIMON et José PROSPER, Carole DIER CHIQUIRIN et Jean-Pierre DIER, ses filles et leurs conjoints : Margaux, Juliette et Thalia, ses petites-filles : les familles CHIQUIRIN et COUREAU, ont la douleur de vous faire part du décès de

M^{me} Colette CHIQUIRIN
née COUREAU

survenu à l'âge de 91 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le **lundi 30 juin 2025, à 14 heures** en l'église de Tarnos.

Les visites peuvent se faire au funérarium PFG, 19 rue Ballet à Bayonne, dimanche de 10h00 à 18h00. La famille sera présente.

Pompes Funéraires Pélissier, funérarium
Dax, tél. 05.58.56.75.80
Saint-Paul-lès-Dax, tél. 05.58.07.57.09

SEYRESSE

Nicolas, Sébastien, Amandine DE JESI, S, ses enfants et leurs conjoints, Sarah, Aïna, Jean, Mathis et Léa, ses petits-enfants, sa famille et ses proches,

ont la douleur de vous faire part du décès de

M^{me} Christiane LALANNE

La cérémonie religieuse sera célébrée le **vendredi 27 juin 2025, à 9 heures**, en l'église Saint-Pierre d'Oyreluy. Les visites se font à la chambre funéraire d'Arquiosse, 57 route de Teris. La famille remercie par avance toutes les personnes qui prendront part à sa peine et tout particulièrement le personnel de l'église du Lanet. Vos condoléances par mail à : agence.dax@pf-darquiosse.fr

Groupe Funéraire du Pays d'Aquiosse
PF THEUX, 57, route de Teris
Dax, tél. 05.58.00.97.69

MONT-DE-MARSAN

Régine et Stéphane GUERIN, Patrick et Joëlle LALANNE, Frédéric et Nathalie LALANNE, ses enfants et leurs conjoints : Mona, Mathias, Céline, Alexia, Lisa et Claire, ses petits-enfants : Agathe et Margot, ses arrière-petites-filles : familles et amis, ont la tristesse de vous faire part du décès de

M^{me} Solange LALANNE
née LARTIE

Ses obsèques ont eu lieu mercredi 25 juin 2025 dans l'intimité familiale en l'église Saint-Médard de Mont-de-Marsan, suivie de l'inhumation. Cet avis tient lieu de faire-part.

PF Municipales
M^{me} Jeanne de Marschal-Hoch
Mont-de-Marsan, tél. 05.58.46.44.44

SEYRESSE

Les membres du comité des fêtes, ont la tristesse de vous faire part du décès de

Christiane LALANNE

La cérémonie aura lieu le **vendredi 27 juin 2025, à 9 heures** en l'église de Oyreluy.

Groupe Funéraire du Pays d'Aquiosse
PF THEUX, 57, route de Teris
Dax, tél. 05.58.00.97.69

BÈGLES HAGETMAU

Sa famille, parents, alliés et amis ont la tristesse de vous faire part du décès de

M^{me} Marguerite Alice DAUDIGNON
née NASSIEF

La cérémonie religieuse sera célébrée le **vendredi 27 juin 2025, à 10 heures** en l'église St Vincent de Mégnac, suivie de l'inhumation au cimetière de Hagetmau à 14 heures. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Alex Elder, 25, rue du Général-de-Lamotte, Bordeaux, tél. 05.56.24.98.08

Extrait du journal Sud-Ouest du jeudi 26 juin 2025



Modification simplifiée n°3 du PLUi des Arrigans

Le PLUi des Arrigans fait l'objet de la modification simplifiée n°3.

Cette dernière vise à apporter des adaptations et évolutions au PLUi. Le projet de modification et l'exposé de ses motifs sont mis à disposition du public du **7 juillet 2025 9h00 au 5 septembre 2025 17h00**, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

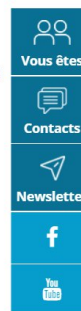
- Au siège de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans (à Peyrehorade)
- Sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans.

Le public pourra consigner ses observations :

- Sur le registre ouvert à cet effet au siège de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans (à Peyrehorade) aux jours et heures habituels d'ouverture au public,
- Par courrier à l'adresse suivante :

Communauté de Communes Pays d'Orthe et Arrigans
PLUi des Arrigans - Modification de droit commun n°3
156 route de Mahoumic
40300 PEYREHORADE

- Par courriel à : plui@orthe-arrigans.fr



Le projet de modification et l'exposé de ses motifs sont disponibles via le lien ci-après : [M3 PLUI ARRIGANS](#)

Un tutoriel de téléchargement du dossier de modification de droit commun n°3 du PLUi du Pays d'Orthe est [DISPONIBLE ICI](#)

Capture d'écran du site internet de la Communauté de CCPOA



Photo du dossier de modification simplifiée n°3 du PLUi des Arrigans mis à disposition du public à l'accueil de la CCPOA



2) Les observations ou remarques recueillies durant la mise à disposition du public

Une observation a été émise lors de la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°3 du PLUi des Arrigans.

La remarque formulée vise à :

- « Supprimer un STECAL Nt2 situé à Mimbaste
- Conserver à minima sur ce seul secteur les seules activités d'hébergements touristiques »

Réponse de la CCPOA :

Le STECAL en zone Nt2 situé à Mimbaste (ciblé par l'observation formulée) n'a pas été créé dans le cadre de la présente procédure de modification. Ce zonage Nt2 a été institué lors de l'élaboration du PLUi des Arrigans, approuvé le 03 mars 2020.

La modification simplifiée n°3 du PLUi des Arrigans a pour objectif de préciser la règle en matière de limitation de certains usages et d'affectations des sols dans les zones Nt1, Nt2 et Na à l'échelle des 9 communes couvertes par le PLUi des Arrigans.

Ainsi la demande émise, de supprimer le STECAL Nt2 à Mimbaste, n'est pas en lien avec le contenu de la modification simplifiée n°3 du PLUi des Arrigans.

A l'issue de la mise à disposition, aucune modification ne sera apportée au dossier de modification du PLUi. Ce dernier sera proposé en l'état au Conseil Communautaire de la CCPOA pour approbation.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025

Reçu en préfecture le 01/10/2025

Publié le 02/10/2025

ID : 040-200069417-20250929-2025_123-DE



Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans

156 route de Mahoumic,
40300 PEYREHORADE

Tél : 05 58 73 60 03

E-mail : contact@orthes-arrigans.fr